



VAE - Financement pour les demandeurs d'emploi V2

Orientation

Vous êtes demandeur d'emploi ?

En Normandie, La Région Normandie et Pôle emploi ont passé un accord de partenariat qui vise à garantir un financement à tout candidat à la VAE demandeur d'emploi. Ces frais sont pris en charge dans les limites définies par chacune des institutions.

La Région Normandie prend en charge, dans le cadre d'une aide individuelle, les frais de prestation de l'accompagnement méthodologique qui consiste en une :

- Aide à la constitution des dossiers
- Préparation à une mise en situation
- Préparation au passage devant le jury.

Pôle emploi prend en charge les frais :

- D'inscription auprès de l'organisme certificateur
- De constitution de jury
- De transport et d'hébergement
- De reproduction des documents
- Et si nécessaire, le financement d'une formation pré ou post-jury (AIF).

Ces frais sont pris en charge dans des limites définies par chacune des institutions. Pour actionner ces deux types de financements, les demandes doivent être adressées à chaque organisme.

Pour l'aide individuelle régionale, adressez une demande sur l'espace des aides : <https://aides.normandie.fr/>

Pour l'aide Pôle emploi, adressez-vous à votre conseiller.

Le Point Relais Conseil peut également vous apporter une aide pour la mise en place des financements VAE.